

Vous n'utilisez plus votre matériel informatique : que faire ?

RÉUTILISER EN INTERNE

Si elle est possible, la réutilisation en interne au laboratoire, service etc. permettra de prolonger la durée de vie du matériel.



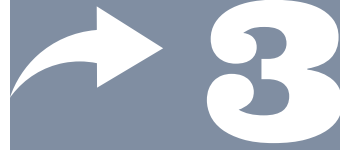
CÉDER À UNE ENTITÉ PUBLIQUE ⁽¹⁾

La plateforme de don des biens mobiliers du domaine ⁽²⁾ permet de donner ou de vendre (selon l'âge du matériel) facilement son matériel à une autre entité publique...



CÉDER HORS PUBLIC ⁽³⁾

... ou à d'autres entités (certaines associations ⁽³⁾ par exemple) ou personnes physiques (personnel titulaire des établissements publics).



RÉEMPLOYER ⁽⁴⁾

Si vous voulez favoriser le réemploi de votre matériel, vous pouvez passer par un prestataire dédié (par exemple les Ateliers du Bocage), après vous être renseignés sur celui-ci. ⁽⁴⁾



RECYCLER ⁽⁵⁾

Si votre équipement n'est ni utilisable en l'état ni réparable, ou que vous n'avez trouvé personne à qui le céder, tournez-vous vers un éco-organisme agréé par l'État (ecologic ou ecosystem). ⁽⁵⁾



(1) Avant de céder du matériel, effacez les données et enregistrez la sortie d'inventaire.

(2) <https://www.dons.encheres-domaine.gouv.fr/>

(3) À qui vendre ou donner votre matériel ? sur le site de (2), voir Documentation, Mémento sur le dispositif de don des personnes publiques.

(4) Attention, si vous ne passez pas par un éco-organisme, vous restez responsable de votre déchet.

(5) Au-delà de 250 kg, l'enlèvement est gratuit (mais la manutention non). Pour des conseils sur la durée de vie des équipements et des informations sur les conditions d'enlèvement, voir <https://www.matinfo-esr.fr/ecoinfo>